


CONFERENCE

Matinée du mardi 23 novembre 2021
Bruxelles

Matinée du mardi 30 novembre 2021
Charleroi

En présentiel si le contexte sanitaire le permet

ABILWAYS
BELGIUM

Anciennement 

LES RELATIONS COLLECTIVES DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les aspects pratiques à maîtriser

- Concertation ou négociation syndicale : quel processus suivre pour éviter les sanctions ?
- Quel impact des nouvelles technologies sur le dialogue social ?
- Mise en congé syndical ou dispense de service : quelles sont les missions syndicales concernées ?

www.abilways.be

**BUILD
YOUR
SINGULARITY**

Les relations collectives dans le secteur public

L'encadrement juridique du dialogue social est contenu dans le statut syndical. Contrairement au secteur privé, les relations collectives de travail ne se construisent pas au travers des élections sociales, des commissions paritaires ou des conseils d'entreprise.

Nul n'est censé ignorer que les **processus de concertation et de négociation** sont des formalités substantielles. Passé cette première constatation, il est intéressant de savoir ce que recouvre cette notion de formalités et quelles irrégularités peuvent conduire à la conclusion que la formalité n'a pas été remplie. Ainsi, si le processus n'a pas été suivi, **toute norme adoptée sans concertation ou négociation pourra être invalidée.**

Lors de cette matinée, l'analyse du statut syndical s'opèrera par le biais de questions choisies permettant d'aborder les questions les plus actuelles liées à l'application du statut syndical au quotidien.

Toutes ces questions et bien d'autres encore seront évoquées et débattues avec un objectif : **éclaircir les points d'ombres et les zones d'incertitudes.**



Laurence Markey

Avocat Associé

YOUNITY

EN PRATIQUE

POURQUOI

- Analyser le processus de concertation et de négociation syndicales
- Répondre à toutes vos questions relatives au temps syndical
- Maîtriser la protection des délégués syndicaux

COMMENT

- L'analyse du statut syndical s'opèrera par le biais de questions choisies permettant d'aborder les problématiques les plus prégnantes relatives au statut syndical
- Remise d'un support écrit spécialement élaboré pour cette demi-journée

POUR QUI

- Directeurs administratifs et financiers
- Top managers
- Chefs de services
- Spécialistes en RH
- Gestionnaires des ressources humaines
- Responsables en formation
- Juristes et conseillers juridiques
- Avocats
- Consultants

Et pour plus d'interactivité, vous pouvez, dès à présent, poser vos questions à abejenne@abilways.com

Les relations collectives dans le secteur public

Matinée du mardi 23 novembre 2021 – Bruxelles

Matinée du mardi 30 novembre 2021 – Charleroi

8.45 Accueil des participants

9.00 Début de la matinée

Introduction

Quelles sont les caractéristiques du statut syndical dans la fonction publique en comparaison avec le secteur privé ?

- Les lieux
- Les acteurs de l'activité syndicale

Les processus de négociation et de concertation et la loi du changement : comment concilier ces deux objectifs contradictoires ?

- Qu'entend-on par formalité substantielle ?
- Le respect du processus et la formalité substantielle prescrite à peine de nullité
 - Le non-respect des délais prévus dans la réglementation conduit-il à considérer que le processus de concertation est irrégulier ?
- Quelles sont les sanctions d'une absence de concertation ou de négociation ou encore d'irrégularités dans le processus ?
- Quels peuvent être les résultats de la négociation et de la concertation ?
 - Ces protocoles, avis lient-ils l'autorité ?
 - Comment les rendre opposables, obligatoires ?

Quel impact des nouvelles technologies sur le dialogue social ?

- Modification des outils et des lieux du dialogue social depuis la pandémie, peut-on admettre un processus de concertation par vidéoconférence, par téléphone et/ou par mail ?
 - Comment peut-on assurer le respect du statut syndical dans le cadre de l'utilisation de ces nouveaux outils ?
- Les facilités syndicales et les nouvelles technologies : l'intranet en lieu et place de valves, comment appliquer ces mutations en respectant le statut syndical ?

Les acteurs

- Les délégués syndicaux : que recouvrent cette notion ? comment sont-ils choisis ?
 - Y-a-t-il un nombre maximum de délégués syndicaux ?
- Quelles sont les missions syndicales visées par le statut syndical ?
 - Quelles sont les conditions pour que les missions puissent être considérées comme des missions syndicales ?
- Que se passe-t-il si les conditions ne sont pas remplies pour que la mission puisse être considérée comme une mission syndicale ?
 - Le temps syndical : que signifient les notions de mise en congé syndical ou de dispense de service ?
- *Quid* d'une mission syndicale exercée en dehors de l'horaire normal de travail (durant les périodes d'inactivité notamment, de maladie) ?
- Quel calcul des heures de travail pour des réunions syndicales, lorsque des missions commencent durant le temps de travail et se prolongent au-delà ?
- Qu'en est-il des missions syndicales qui, en volume, entraînent des problèmes d'organisation par manque de personnel ?

La protection des délégués syndicaux

- Quelle protection pour quels délégués ?
- La discrimination sur la base de la conviction syndicale : qu'est-ce que cela signifie ?
 - Quelles sont les limites de ce que l'on peut faire et ne pas faire ?
- Le processus de licenciement des délégués contractuels

10.30 Break & Networking

12.15 Questions & Réponses

12.30 Clôture de la matinée

INFOS PRATIQUES

- **Date et lieu de la conférence:**
Matinée du mardi 23 novembre 2021 | Bruxelles ou en distanciel (en fonction du contexte sanitaire)
Matinée du mardi 30 novembre 2021 | Charleroi ou en distanciel (en fonction du contexte sanitaire)
- **Renseignements programme:** Annabelle Béjonne Nonet - abejenne@abilways.com
- **Pour vous inscrire**, vous avez 3 solutions:
 - En nous renvoyant par la poste votre bulletin d'inscription ci-dessous,
 - Par email book-ife@abilways.com
 - Directement sur notre [site internet](#)
- **Participation (+ 21 % TVA):**
 - 400€ HTVA
 - Early bird : 50€ de réduction en s'inscrivant avant le 06/09/2021

Ce prix comprend les rafraîchissements et la documentation de la formation, si la formation a lieu en présentiel.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant par virement à notre banque BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte BE98210004689293, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.
- **Besoin d'aide ?** Contactez-nous au +32 (0)2 533 10 20 ou help-ife@abilways.com
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

INSCRIPTION

- Dès réception de votre bulletin d'inscription (par mail, papier ou via notre site), nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription.
- Une convocation précisant les modalités/le lieu vous sera transmise 10 jours avant la formation.
- Afin de connaître nos conditions générales de vente et d'annulation, [cliquez ici](#)

Je m'inscris à la conférence «Les relations collectives dans le secteur public» (code 241300) du 23 novembre 2021 (matinée) **à Bruxelles***

Je m'inscris à la conférence «Les relations collectives dans le secteur public» (code 241300) du 30 décembre 2021 (matinée) **à Charleroi***

OUI, je profite de la réduction de 50€ en m'inscrivant avant le 06/09/2021 (code promo: 241300EARLYBIRD)

**J'accepte de passer en distanciel si les conditions sanitaires devaient l'exiger*

Nom et Prénom

Email

Fonction

Société

N° de TVA

Secteur d'activité

Effectifs site

Adresse

Code postal

Ville

N° de Téléphone

N° de GSM

Adresse de facturation
(si différente)

Signature